Nations Unies A/56/170

Assemblée générale

Distr. générale
10 juillet 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Point 111 e) de la liste préliminaire*

Environnement et développement durable : poursuite de l'application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement

Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–4	3
II.	Mondialisation et libéralisation des échanges	5–13	3
III.	Technologies de l'information et de la communication	14–18	5
IV.	Indice de vulnérabilité	19–26	6
V.	Mesures pour la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	27–58	7
	A. Renforcement des capacités	31–36	8
	B. Diversité biologique	37–38	10
	C. Les catastrophes naturelles et environnementales	39–41	10
	D. Le changement climatique	42–44	10
	E. Ressources des zones côtières et marines	45	11
	F. Ressources en eau	46–47	11
	G. Transports et communication	48–52	12
	H. Ressources en terres	53	12
	I. Tourisme	54–55	12

* A/56/50.

** La note explicative demandée par l'Assemblée générale dans la résolution 54/248 n'a pas été jointe au présent document.

01-45323 (F) 140801 140801

J. Ressources énergétiques 56–58 13
VI. Préparatifs en vue du Sommet mondial pour le développement durable 59–63 14
VII. Conclusions 64–66 14
Annexe
Liste des organes, organisations et gouvernements ayant répondu à la demande faite en vue de recevoir des contributions au présent rapport 16

I. Introduction

1. Dans sa résolution 55/202, l'Assemblée générale a, entre autres : a) invité les organes et organismes pertinents des Nations Unies ainsi que les commissions et organisations régionales à prendre, chacun en ce qui le concerne et dans le cadre de leurs programmes respectifs, des mesures en vue de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et d'arrêter les mesures qui permettraient d'en garantir l'efficacité[1]; b) appelé les États Membres, en particulier la communauté de donateurs, ainsi que les organes et institutions pertinents des Nations Unies et les commissions et organisations régionales, à soutenir les efforts que font les petits États insulaires en développement pour poursuivre la mise en oeuvre du Programme d'action en leur fournissant notamment des ressources techniques et financières adéquates, compte tenu de la Déclaration[2] et du document récapitulatif[2]; c) demandé aux organismes des Nations Unies de soutenir les efforts que font les petits États insulaires en développement pour y renforcer les moyens dont ils disposent pour pouvoir profiter des avantages qu'apporte la mondialisation et pour en atténuer les effets, notamment en comblant le fossé numérique et en leur ouvrant de nouvelles perspectives dans le domaine des technologies de l'information et de la communication; et d) demandé instamment à toutes les organisations pertinentes de mener d'urgence à bien leurs travaux relatifs à l'établissement d'un indice de vulnérabilité.

2. Dans cette même résolution, l'Assemblée générale a par ailleurs décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session, au titre de la question intitulée « Environnement et développement durable », la question subsidiaire intitulée « Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement » et prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-sixième session, un rapport sur l'application de la présente résolution.

Méthodologie et structure

3. Pour préparer le présent rapport, on a demandé aux organismes des Nations Unies, et notamment aux commissions régionales compétentes, de soumettre des informations sur la résolution 55/202 de l'Assemblée générale. Plusieurs d'entre eux ont répondu, en relatant brièvement leurs activités depuis 2000; c'est uniquement grâce à l'information ainsi fournie que l'on rend compte ici de ces activités durant cette période.

4. Le présent rapport inclut aussi des informations sur les activités des organes régionaux intergouvernementaux ne faisant pas partie des Nations Unies, à l'échelon régional, ainsi que de plusieurs gouvernements, au niveau national.

II. Mondialisation et libéralisation des échanges

5. La mondialisation offre en principe des possibilités de convergence économique entre pays. Si certains petits États insulaires en développement ont pu tirer parti des perspectives de croissance par les exportations dans un contexte de mondialisation, d'autres ont connu une faible croissance, voire la récession. De fait, en raison de leur emplacement géographique, de leur situation économique et de problèmes environnementaux, de nombreux petits États insulaires en développement rencontrent des difficultés particulières lorsqu'ils tentent de remédier aux effets de la mondialisation et de la libéralisation des échanges. À cet égard, bon nombre d'organismes des Nations Unies entreprennent diverses activités afin de soutenir les efforts que ces pays consentent pour ouvrir de nouvelles perspectives économiques et atténuer l'incidence négative de la mondialisation.

6. Le soutien accordé par la CNUCED aux efforts déployés par les petits États insulaires en développement a pour objet de réduire leurs handicaps économiques structurels et d'accroître leur efficacité économique et leur compétitivité en réduisant les « coûts de transaction ». Les activités menées par la CNUCED portent sur les domaines suivants : information commerciale et commerce électronique, efficacité des douanes et des transports maritimes, et mise en place de services compétents en vue de favoriser la compétitivité des exportations (par exemple, octroi de microcrédits). En outre, la CNUCED aide les petits États insulaires en développement à mettre en oeuvre des

[1] *Rapport de la Conférence sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown, Barbade, 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

[2] Voir résolution de l'Assemblée générale S-22/2, annexe.

initiatives et des politiques visant à accroître la compétitivité des activités existantes ou de favoriser l'apparition d'autres secteurs de spécialisation fondés sur de nouvelles possibilités commerciales. En conséquence, il est nécessaire que les petits États insulaires en développement obtiennent des conseils pratiques sur les nouvelles possibilités en matière de commerce et l'investissement, ainsi que de recherche et d'assistance technique dans les secteurs économiques qui les intéressent particulièrement, notamment ceux qui touchent à la diversité biologique et aux industries fondées sur le savoir traditionnel, ainsi qu'aux services internationaux. Le tourisme, les services de santé et les services financiers extraterritoriaux font l'objet d'une attention particulière.

7. En outre, la CNUCED aide les petits États insulaires en développement qui sont membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à tirer davantage parti des possibilités économiques offertes par le système commercial multilatéral, notamment en les préparant aux négociations; elle aide également ceux qui n'en sont pas membres à s'y préparer ou à mieux comprendre quels avantages nets ils pourraient retirer de leur adhésion à cette organisation. En outre, elle soutient activement les travaux du secrétariat du Commonwealth/Équipe de travail mixte de la Banque mondiale sur les petits États.

8. Dans le cadre des efforts mis en oeuvre pour accroître la compétitivité des petits États insulaires en développement au niveau international et de faciliter leur intégration à l'économie mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a élaboré un programme prototype de renforcement des capacités nationales de certains petits États insulaires en développement en vue d'accélérer la croissance des petites et moyennes entreprises (PME). Les objectifs de ce programme sont les suivants : accroître l'efficacité et la compétitivité des PME, améliorer le système d'appui aux crédits destinés aux PME, renforcer les stratégies de commercialisation et mettre au jour les possibilités de marchés, et dispenser des cours de formation aux techniques de conditionnement, au fonctionnement du commerce électronique, ainsi qu'aux transactions en ligne et à la publicité sur l'Internet.

9. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) exécute un programme de formation spécial à l'intention des petits États insulaires en développement sur le suivi des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay et la nouvelle série de négociations commerciales multilatérales à venir. Ce programme vise à renforcer les capacités nationales à l'égard des questions en rapport avec l'OMC afin de permettre aux pays de tirer le meilleur parti des accords de l'OMC en vigueur et d'honorer les obligations qu'ils ont contractées en vertu de ces accords. En outre, certains projets spécifiques de la FAO portent sur la coopération et la facilitation des échanges au sein de groupements économiques régionaux et sous-régionaux. Un projet est actuellement mis en oeuvre avec les petits États insulaires en développement des Caraïbes et un autre est en cours d'élaboration pour les petits États insulaires en développement du Pacifique Sud. Le projet de facilitation des échanges des Caraïbes, qui englobe les pays membres du Forum des Caraïbes, a pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire dans la région des Caraïbes en augmentant la valeur des produits agricoles régionaux faisant l'objet de transactions et en améliorant leur qualité.

10. En vue d'aider les petits États insulaires en développement à s'adapter au nouvel environnement commercial mondial, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a continué d'axer ses efforts sur la fourniture d'un appui global aux politiques industrielles, notamment en prêtant son appui à l'élaboration de politiques visant à améliorer la compétitivité industrielle sur les marchés étrangers et nationaux, et en contribuant à la conception de nouvelles approches en vue d'attirer de l'étranger investissements et technologies.

11. Dans le domaine de la réglementation économique des services de transport aérien internationaux, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a continué d'aider les petits États insulaires en développement à s'adapter aux changements induits par la mondialisation, la libéralisation et la privatisation. L'OACI, qui diffuse régulièrement des renseignements sur les tendances et les faits nouveaux concernant le transport aérien, ainsi que sur les directives applicables en la matière, a participé à une réunion de représentants de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et des États-Unis d'Amérique qui s'est déroulée en septembre 2000 à Kingston (Jamaïque) et donné des conseils sur les éventuels services aériens qui pourraient exister entre les deux entités au titre d'un accord « ciel ouvert ».

12. Au niveau des régions, le bureau sous-régional pour les Caraïbes de la Commission économique pour

l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a organisé, dans le cadre du processus d'établissement d'une zone de libre-échange des Amériques, des ateliers de formation à la mondialisation, à la compétitivité et aux normes, qui visent à améliorer la qualité des produits destinés aux marchés régionaux et internationaux. Il a également mis en place un programme concernant la définition d'indicateurs, dans le cadre des initiatives de grande envergure pour la promotion de l'innovation dont l'objectif est de contribuer à l'élaboration de politiques qui renforceront la compétitivité des petits États insulaires en développement au niveau mondial.

13. Dans le cadre des travaux entrepris par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) afin de faciliter le processus d'analyse économique et sociale, la situation économique et sociale des économies insulaires a fait l'objet d'une évaluation en 1999 dont les résultats ont été publiés en 2000. Cet exercice visait à promouvoir la planification des politiques et à aider à formuler des stratégies aux fins de la croissance et du développement durables des États insulaires. Au vu des nouveaux impératifs du processus de mondialisation et du commerce international, la Commission s'est attachée à aider les petits États insulaires en développement africains à élaborer, à exécuter et à superviser des projets en matière de gestion des ports. La CEA a mené des activités de formation et de renforcement des capacités dans les domaines suivants : harmonisation des statistiques; la collecte, la tabulation, l'automatisation et l'analyse de données concernant les ports. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) mène actuellement une étude sur des questions intéressant la gestion des problèmes que pose la mondialisation dans les États insulaires du Pacifique. Au cours de la période, la CESAP mettra en oeuvre un projet sur la « promotion du commerce et de l'investissement dans les États insulaires du Pacifique grâce à l'utilisation efficace des technologies de l'information ».

III. Technologies de l'information et de la communication

14. Bien que les différentes composantes de la mondialisation aient amélioré les liens et la communication entre les pays, de nombreux petits États insulaires en développement, de par leur dissémination dans les océans, éprouvent des difficultés à faire face à la rapidité et à l'ampleur de l'évolution des technologies. L'Internet relie la vaste étendue océanique qui jadis isolait les communautés insulaires du marché mondial. Il est essentiel que le gouvernement, le public et les entreprises y aient accès aux fins du développement économique. La part des informations et des services fournis par voie électronique croît rapidement et la participation de nombreux secteurs sera impossible sans un accès fiable et abordable à Internet. En dépit de l'amélioration de la connectabilité, un nombre très restreint d'insulaires disposent d'un accès régulier à l'Internet. La raison en est que les coûts d'accès sont extrêmement élevés et que les avantages qu'il est possible de tirer de la toile sont très mal connus. L'Internet offre de nouvelles possibilités pour établir des partenariats indépendamment de l'isolement des îles.

15. Le Département des affaires économiques et sociales accueille actuellement le Réseau informatique des petits États en développement insulaires (SIDSNet), qui avait été mis en place par le PNUD à la suite de la Conférence de la Barbade. Le SIDSNet est devenu un instrument important pour la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade et l'établissement de partenariats. En 1999, à la fin de sa première étape, le site Web du SIDSNet offrait des possibilités de dialogue interactif, des renseignements sur les îles et les manifestations organisées, ainsi que des documents, qui en faisaient une source d'information essentielle sur le développement des petits États insulaires en développement. Dans le cadre de la deuxième étape, le projet met l'accent sur le renforcement des capacités en vue de rassembler des informations sur le développement durable dans les petits pays insulaires en développement et de faire en sorte que toutes les parties concernées par le Programme d'action de la Barbade soient davantage familiarisées avec le SIDSNet et qu'un plus grand nombre d'entre elles y participent. Actuellement, le SIDSNet enregistre plus de 250 000 connexions par mois. Le SIDSNet est financé par des contributions volontaires et requiert désormais un financement additionnel.

16. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) lancera un projet multisectoriel intitulé « Small islands' voice 2004 » qui, en rapprochant les médias existants et les nouvelles technologies de l'information et de la communication, contribuera à faire en sorte que les opinions de la société civile sur les questions relatives à

l'environnement et au développement deviennent un catalyseur efficace des activités menées sur le terrain dans les petits États insulaires en développement et qu'elles servent de point de référence pour le reste du monde.

17. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour promouvoir des débouchés dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, l'OACI a prié les États qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour investir dans ce domaine de lui demander son concours pour l'établissement d'unités informatiques dans leurs organisations locales chargées des questions relatives à l'aviation civile, afin qu'elles puissent avoir accès aux informations dont l'OACI dispose. Le Japon s'est porté volontaire pour aider ces États. En outre, l'OACI a contacté la Société internationale de télécommunications aéronautiques (SITA) en vue d'élaborer un projet de test pilote pour connecter à Internet les États qui n'y ont pas accès.

18. Dans le cadre de l'Initiative « Société de l'information en Afrique » (AISI) et afin de relever les défis que posent la mondialisation et l'ère de l'information en Afrique, la CEA aide désormais des pays tels que les Seychelles, Maurice et le Cap-Vert à renforcer les capacités des petites entreprises en matière de commerce électronique et à créer un environnement qui favorise le progrès en ce sens. Au cours de la période considérée, la CESAP a organisé, de concert avec le secrétariat du Forum des îles du Pacifique, un atelier sur la facilitation des échanges et de l'investissement par le biais des technologies de l'information. Les participants à l'atelier ont notamment reconnu que le manque d'accords institutionnels visant à coordonner les politiques relatives aux technologies de l'information menées dans les États insulaires du Pacifique les empêchait de faire oeuvre de sensibilisation aux problèmes de développement dans ces pays.

IV. Indice de vulnérabilité

19. L'examen de cette question a aussi été préparé pour se conformer à la résolution 55/202 de l'Assemblée générale, qui avait demandé instamment à toutes les organisations pertinentes de mener d'urgence à bien leurs travaux relatifs à l'établissement d'un indice de vulnérabilité.

20. La question de la vulnérabilité continue de faire l'objet des efforts des organismes des Nations Unies et des organes intergouvernementaux. La CNUCED a pris une part active aux travaux réalisés par l'ONU en vue d'élaborer des indicateurs qui permettraient de mesurer la vulnérabilité des petits États insulaires en développement. Dans le cadre du dernier examen triennal de la liste des pays les moins avancés, en 2000, elle a présenté au Comité des politiques du développement des profils de vulnérabilité pour les petits États insulaires en développement qui s'étaient trouvés près de la limite de la radiation. Le Comité a utilisé ces profils comme supplément d'information aux données obtenues grâce aux indicateurs internationaux employés pour établir la liste des pays les moins avancés, notamment le nouvel indice de vulnérabilité économique. Depuis 1997, quatre pays ont été identifiés comme susceptibles d'être rayés de la liste des pays les moins avancés : le Cap-Vert, les Maldives, le Samoa et Vanuatu. Les profils de vulnérabilité ont permis de mettre en relief des aspects de la vulnérabilité des pays concernés qui ne peuvent pas être mesurés au moyen de l'indice de vulnérabilité économique. Par exemple, dans le cas du Cap-Vert, le profil a montré une importante vulnérabilité aux fluctuations de l'aide et des transferts de fonds, dont l'économie dépend largement. Dans le cas des Maldives, il a montré les handicaps structurels occasionnés par la petite dimension de l'archipel et son éloignement, ce qui accentue la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux crises économiques.

21. En outre, la CNUCED a estimé que l'indice de vulnérabilité économique utilisé par le Comité des politiques du développement dans son examen périodique de la liste des pays les moins avancés est le meilleur indicateur de vulnérabilité actuellement disponible, non seulement pour établir la liste des pays les moins avancés, mais aussi pour mesurer la vulnérabilité économique de tous les pays en développement. L'indice de vulnérabilité économique, qui est un indice composite reposant sur cinq variables établi sur la base de 128 pays en développement, correspond aux trois paramètres fondamentaux de la vulnérabilité économique et met en relief les problèmes intrinsèques de la plupart des petits États insulaires en développement : l'instabilité économique découlant de crises économiques et de catastrophes naturelles exogènes, la probabilité de telles crises ou catastrophes mesurée à partir du degré de concentration économique, et le handicap

structurel découlant de la petite dimension du pays qui explique largement leur vulnérabilité économique.

22. Donnant au mot vulnérabilité un sens plus large, la FAO est en train de mettre au point le Système d'information et de cartes sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires (SICIVA), constitué d'un réseau de systèmes qui recueillent, analysent et diffusent des informations sur le problème et qui pourraient apporter des données supplémentaires en ce qui concerne les indicateurs clefs. Les indicateurs qui seront étudiés aux niveaux national et infranational sont l'état alimentaire, la ration alimentaire, la santé de base, la santé génésique, l'éducation, les finances publiques, la crise sociopolitique, la population, le commerce extérieur, les marchés locaux, les revenus et les droits à des prestations, les catastrophes écologiques, les particularités climatiques et géophysiques, les principales maladies et les principaux parasites des animaux, les principales maladies et les principaux parasites des plantes, l'agriculture, et la production et la distribution de produits alimentaires.

23. Au niveau régional, le siège sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes réalise un projet portant sur le développement de bases de données statistiques sociales et d'une approche méthodologique pour l'élaboration d'un indice de vulnérabilité sociale des petits États insulaires en développement afin d'améliorer, au niveau national et au niveau sous-régional, les capacités de suivi et d'évaluation de la vulnérabilité sociale dans la région des Caraïbes.

24. La CESAP a entrepris le projet de vérifier la validité des indicateurs de développement durable pour l'Asie et le Pacifique en utilisant les indicateurs de la Commission du développement durable pour quatre pays de la région, notamment les Maldives. Dans la prochaine phase, le secrétariat de la CESAP prévoit de constituer un indice global pour les petits États insulaires en développement, incorporant la vulnérabilité écologique, économique et sociale/humaine.

25. La Commission du Pacifique Sud pour les sciences de la terre appliquées (SOPAC) continue de s'intéresser à la vulnérabilité du milieu naturel face aux menaces que posent l'homme et la nature. Elle entreprend en ce moment un projet portant sur un indice de vulnérabilité écologique qui prend en compte les développements en cours et auquel participent tous les pays du Pacifique. Des profils de vulnérabilité écologique sont établis pour chacun des pays membres. Plusieurs autres petits États insulaires en développement, notamment la Barbade, la Jamaïque, Malte, Maurice, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago, se sont aussi engagés à fournir des données nationales relatives à leur vulnérabilité écologique afin de permettre de vérifier et d'affiner l'indice de vulnérabilité écologique. Le Gouvernement des Palaos a fait savoir qu'il était parvenu à recueillir toutes les données relatives à l'indice de vulnérabilité écologique requises pour l'étude de la SOPAC. Ces données ont permis d'effectuer un premier contrôle de la validité du modèle, qui a été terminé en février 2000 et présenté sous forme d'un rapport de la phase II intitulé « Environmental vulnerability index: development and provisional indices and profiles for Fiji, Samoa, Tuvalu and Vanuatu ».

26. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) contribue à l'élaboration d'un indice de vulnérabilité écologique en appuyant les travaux réalisés dans ce domaine par la SOPAC. Les deux organisations accueilleront conjointement en août 2001 une réunion visant à encourager la participation et la collaboration volontaires du plus grand nombre possible de pays cibles.

V. Mesures pour la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

27. À sa vingt-deuxième session extraordinaire, l'Assemblée générale a demandé de faire de nouveaux efforts en vue de pleinement mettre en oeuvre le Programme d'action. De nombreux organismes des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats respectifs, ont continué à aider les petits États insulaires en développement dans leurs efforts de développement. Par exemple, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) continue, par l'intermédiaire de ses organes d'exécution, de financer des projets et des programmes dans les petits États insulaires en développement. Outre ses activités courantes en matière d'énergies renouvelables, de protection de l'écosystème et d'utilisation durable de la diversité biologique, le FEM fait un effort important en ce qui concerne les eaux internationales afin de définir et de mettre en oeuvre un programme d'action stratégique concernant le milieu côtier, les ressources en eau douce et la gestion des pêches dans

les petits États insulaires en développement du Pacifique. Il envisage de faire de même pour les États des Caraïbes, en collaboration avec la CARICOM. Le PNUD continue de fournir une assistance aux petits États insulaires en développement par le biais d'un grand nombre de programmes et d'activités (le Programme d'assistance technique pour les petits États insulaires en développement ou le programme Capacités 21) et en aidant le FEM à formuler des stratégies, des plans et des programmes de renforcement des capacités pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

28. Au niveau national, les petits États insulaires en développement ont pris diverses mesures pour mettre en oeuvre le Programme d'action. Par exemple, le Gouvernement bahamien a fait état de plusieurs mesures prises dans le domaine des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer, des catastrophes naturelles et écologiques, de la gestion des déchets, des ressources côtières et marines, de la gestion des sols, des ressources énergétiques, de la biodiversité, des institutions nationales et des capacités administratives, ainsi que des sciences et de la technologie, et notamment l'élaboration d'un plan d'action national en vue de respecter les obligations prises aux termes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a en outre organisé en 2000 deux ateliers, l'un portant sur la recherche et la préservation du milieu marin et l'autre sur la gestion des zones côtières, qui avaient pour but de sensibiliser le public et auxquels ont participé des scientifiques, des professionnels, des étudiants et des particuliers.

29. Le Gouvernement australien appuie les petits États insulaires en développement en finançant des projets et des programmes dans des domaines visés par le Programme d'action. L'Australie a intégré ces questions dans sa stratégie de développement pour les îles du Pacifique pour 1999-2001, qui définit des initiatives régionales et bilatérales destinées à appuyer le développement durable des petits États insulaires en développement, notamment le renforcement des institutions et des capacités, le transfert d'expertises et de technologies en faveur des divers États et d'organismes régionaux clefs. Le Canada a intégré les questions visées par le Programme d'action dans ses activités bilatérales et multilatérales de développement. Sa démarche vise à intégrer les questions du Programme d'action dans des programmes de base, et nombre de projets qui sont financés ainsi sont de caractère interdisciplinaire. En plus de financer de nombreux projets bilatéraux, le Canada appuie les organisations régionales (le CARICOM) et les mesures de renforcement des capacités et des institutions dans des domaines comme les sciences marines, l'évaluation des ressources marines, les politiques marines et les techniques d'entreposage et de transformation du poisson afin de permettre aux partenaires d'avoir un meilleur contrôle des programmes.

30. Le Danemark appuie les petits États insulaires en développement directement comme par le biais d'organismes intergouvernementaux régionaux tels que le Programme régional pour l'environnement dans le Pacifique Sud (SPREP) et par l'intermédiaire du PNUE. Cette assistance comprend le financement d'un projet du SPREP visant à améliorer les connaissances et les capacités des gouvernements des îles du Pacifique et des organisations régionales en matière de changements climatiques et de problèmes écologiques qui s'y rattachent, ainsi que le financement d'un projet de renforcement des capacités en vue d'assurer l'intégration technologique et économique de l'énergie éolienne et d'autres sources d'énergie renouvelables dans les systèmes électriques des États insulaires du Pacifique. Ce dernier projet est mis en oeuvre conjointement par le PNUE, l'University of the South Pacific et la SOPAC.

A. Renforcement des capacités

31. Le Département des affaires économiques et sociales, notamment l'Unité des petits États insulaires en développement de la Division du développement durable, a participé activement à la planification et à l'organisation d'une série d'ateliers pour le développement des capacités. Cette série d'ateliers comprenait un atelier sur les changements climatiques, organisé en collaboration avec l'Alliance des petits États insulaires à Samoa en juillet 2000, où l'on a examiné les besoins des petits États insulaires en développement face aux changements climatiques, présenté les positions des pays en ce qui concerne les nouveaux problèmes en matière de changements climatiques et exposé les points de vue des participants à des représentants de la communauté internationale. Un autre atelier organisé par le Département et par l'Alliance, portant sur la prévention des risques biologiques, a eu lieu à Saint-Kitts-et-Nevis en décembre 2000 afin d'examiner la position des pays à ce sujet ainsi que leurs besoins. L'Alliance prépare une série d'ateliers consacrés à d'autres pro-

blèmes urgents, notamment le commerce et l'environnement, toujours dans la perspective d'un renforcement des capacités, notamment du savoir-faire et des techniques en matière de négociations internationales.

32. En outre, le Département a demandé aux gouvernements et aux groupements intergouvernementaux et non gouvernementaux de présenter des exemples du niveau et de la portée de leur participation à des réalisations dans le cadre de la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action. Les exemples reçus ont été inclus dans le cinquième volume de réussites en matière de développement durable (*Sustainable Development Success Stories*), qui fait partie d'une série de publications périodiques de la Division du développement durable. Ils ont été présentés à la Commission du développement durable afin de permettre un partage d'expériences positives et de favoriser des échanges d'informations entre les petits États insulaires en développement en matière de développement durable et affichés sur le réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDSNet). Le degré de participation qui a été atteint, les partenariats qui ont été créés et les résultats qui ont été obtenus démontrent que le développement durable des petits États insulaires en développement est possible et qu'il se fait. Les projets et les activités présentés ont permis d'obtenir des résultats tangibles et entraîné des partenariats entre les divers intervenants.

33. Le Département prépare un projet de création et de développement de liens institutionnels et d'échanges d'informations entre les principales organisations intervenant dans le développement durable à la Barbade, aux Maldives et au Costa Rica afin de promouvoir les efforts de renforcement des capacités pour la prise de décisions en matière de développement durable des petits États insulaires en développement. La réalisation de ce projet repose sur la création d'un jumelage entre la Barbade et les Maldives, avec un appui institutionnel du Costa Rica. Le Département participe aussi à la réalisation d'un projet de renforcement des capacités de gestion des ressources en eau dans certains pays d'Afrique et dans certains petits États insulaires en développement du Pacifique Sud. Ce projet repose sur un réseau d'enseignement à distance et bénéficiera de la contribution de l'Université des Nations Unies et de l'Union internationale des télécommunications ainsi que des commissions régionales. Il comprendra l'établissement d'un enseignement de base en matière de gestion intégrée des ressources en eau, complété en fonction des besoins qui auront été identifiés aux niveaux régional et national; il permettra aussi d'établir des réseaux électroniques régionaux, de former des décideurs et des formateurs et d'établir des liens avec d'autres régions pour faciliter la formation au moyen d'un centre d'apprentissage virtuel dans le domaine de l'eau. En outre, le Département a aidé le bureau régional du PNUD de Maurice afin de lui permettre de développer un cadre de coopération de pays avec les Seychelles. Ses experts et un consultant local ont examiné le plan national de gestion écologique des Seychelles, la stratégie et le plan d'action nationaux en matière de biodiversité, le programme d'investissements du secteur public et d'autres documents et rapports pertinents en matière d'environnement et de développement durable; il a finalement présenté au Gouvernement des Seychelles un cadre de coopération de pays pour examen et adoption.

34. En décembre 2000, l'UNESCO a tenu à Apia (Samoa) un atelier interrégional auquel ont participé des représentants des régions des Caraïbes, de l'océan Indien et du Pacifique afin de faire progresser les travaux interdisciplinaires et de relier les projets opérationnels ainsi que les activités de jumelage universitaire. Le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 prévoit notamment de promouvoir l'action dans les domaines prioritaires pour les petits États insulaires en développement et de contribuer efficacement à la mise en oeuvre de la Déclaration et des documents récapitulatifs ainsi que d'autres accords et plans d'action multilatéraux.

35. L'ONUDI a continué d'axer ses efforts sur l'assistance technique en matière de gestion et de création de petites et moyennes entreprises ainsi que sur la modernisation des agro-industries et la formation de leur personnel. L'une des réussites récentes de l'ONUDI dans le domaine de l'appui aux petites et moyennes entreprises est un projet de renforcement de la compétitivité du secteur manufacturier jamaïcain qui a contribué à atteindre les objectifs économiques nationaux dans ce domaine.

36. Le FEM cherche principalement à aider ses pays membres à améliorer leur capacité à faire face à la dégradation de l'environnement et à la mondialisation de la gestion écologique. Il a notamment organisé deux ateliers à ce sujet en 2000 à la Dominique et à la Trinité-et-Tobago, respectivement, et deux autres le seront en 2001 : l'un pour les Comores, Maurice et les

Seychelles et l'autre pour les petits États insulaires en développement des îles du Pacifique. En outre, pour répondre à une demande de plus en plus importante, le FEM a lancé récemment l'Initiative pour le développement des capacités, reposant sur un partenariat stratégique avec le PNUD, en vue de renforcer les capacités pour mettre en oeuvre la convention sur les changements climatiques et celle sur la biodiversité et pour relever les défis que pose la dégradation des sols.

B. Diversité biologique

37. Un certain nombre d'activités dans le cadre desquelles une importance particulière est accordée aux petits États insulaires en développement sont menées au titre du programme de travail de la Convention sur la diversité biologique sur la diversité biologique des mers et des zones côtières. En septembre 2001, un groupe d'experts techniques sur les zones maritimes et côtières protégées se réunira en vue d'étudier l'intérêt et les incidences de la protection des zones maritimes et côtières sur la diversité biologique. Le secrétariat de la Convention participe en outre activement aux conventions et plans d'action concernant les mers régionales, au Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution d'origine terrestre et à l'Évaluation mondiale intégrée des eaux internationales (GIWA) au titre de laquelle sont élaborées des méthodes d'évaluation fondées sur des indicateurs pour les eaux des zones marines, côtières et intérieures, qui seront appliquées à l'échelle régionale. En décembre 2000, dans le but d'approfondir ses travaux sur la diversité biologique, le PNUE a créé au sein de sa Division des conventions relatives à l'environnement une unité chargée du récif corallien qui travaille étroitement avec des partenaires internationaux en vue d'enrayer la détérioration du récif corallien et d'accroître le soutien international, national et local en faveur de sa préservation et de son utilisation durable. Le PNUD a aidé les pays des Caraïbes orientales à mettre au point des stratégies et des actions relatives à la diversité biologique permettant d'exploiter au mieux les ressources naturelles des pays.

38. Afin de renforcer la capacité des petits États insulaires en développement de la région africaine de faire face à la détérioration du milieu marin, la CEA travaille actuellement avec des partenaires à la préparation du premier examen intergouvernemental de la mise en oeuvre du Programme d'action mondial en 2001. L'examen permettra d'élaborer un programme de travail pour la période 2002-2006 en faisant fond sur les activités et les priorités régionales existantes.

C. Les catastrophes naturelles et environnementales

39. Les petits États insulaires en développement sont vulnérables et sont confrontés à presque tous les types de catastrophes naturelles. Celles liées au climat, en particulier, ainsi que les phénomènes qui y sont associés, pluies, inondations, vents violents, glissements de terrain et marées de tempête, peuvent constituer une grave menace pour l'agriculture, le tourisme et la pêche. Pour faire face au problème, la Stratégie internationale de réduction des catastrophes naturelles a continué à apporter son aide aux petits États insulaires en développement en matière de systèmes d'alerte rapide et de gestion des catastrophes.

40. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a continué, par l'intermédiaire de son Programme concernant les cyclones tropicaux, à aider les petits États insulaires en développement à trouver des solutions en vue d'atténuer les conséquences des cyclones tropicaux. L'OMM a en particulier aidé les services météorologiques et hydrologiques nationaux à moderniser leurs moyens en vue d'améliorer les prévisions concernant les cyclones tropicaux, les inondations et les marées de tempête ainsi que le système d'alerte par l'intermédiaire de systèmes coordonnés à l'échelle régionale. Des ateliers de travail et des séminaires ont également été organisés et l'OMM a contribué à organiser des cours de formation, en particulier pour les personnes chargées de la prévision des cyclones tropicaux.

41. Le PNUD a lancé une initiative de réduction des risques pour le bassin des Caraïbes visant à renforcer les capacités de gestion et de réduction des risques liés aux catastrophes et les moyens de relèvement durable après une catastrophe. Il soutient également l'élaboration d'une stratégie régionale qui a pour objectif d'intégrer la gestion globale des catastrophes dans le développement des États des Caraïbes.

D. Le changement climatique

42. En ce qui concerne le changement climatique et l'élévation du niveau de la mer, le PNUE,

l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'OMM, la National Oceanic and Atmospheric Administration américaine, et l'Administration américaine chargée de la protection de l'environnement (EPA) ont organisé une conférence internationale sur le climat et la santé dans les petits États insulaires pour la région du Pacifique occidental, qui s'est tenue à Apia en juillet 2000. L'ONUDI a participé à la création de systèmes de surveillance de l'environnement, en vue notamment de contrôler et de prévenir les émissions de gaz à effet de serre. Le PNUD et le FEM ont aidé six pays des Caraïbes orientales à collecter des données et à sensibiliser le public sur les questions de changement climatique et à formuler des stratégies nationales et des plans d'action en vue de s'attaquer au problème et à ses effets néfastes.

43. À l'échelle régionale, l'Organisation des États américains (OEA) a publié dans un rapport une liste de projets détaillés menés dans les petits États insulaires en développement concernant le changement climatique et l'élévation du niveau de la mer; les ressources des zones marines et côtières; les ressources en eau douce; les institutions nationales et les capacités administratives; les institutions régionales; le commerce; les catastrophes naturelles et causées par l'homme; et les moyens d'atténuer les catastrophes. Ainsi, le projet de planification régionale caraïbe en vue de l'adaptation aux changements climatiques planétaires a été conçu en vue d'aider 12 pays des Caraïbes à remédier aux effets défavorables du changement climatique mondial, en particulier l'élévation du niveau de la mer dans les zones côtières et marines, au moyen d'une évaluation de la vulnérabilité, de la planification de l'adaptation et du renforcement des capacités touchant à la planification. Un suivi du projet est en cours d'élaboration sous la forme d'un nouveau projet intitulé « Planification pour l'adaptation au changement climatique mondial », qui doit être financé par le FEM et d'autres organismes donateurs. Le principal objectif de ce projet est d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans la planification du développement des pays participants.

44. À l'échelle nationale, le Gouvernement des Palaos a créé en janvier 2001 l'Office of Environmental Response and Coordination en vue d'améliorer la coordination entre tous les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux afin de s'attaquer aux problèmes liés à l'environnement. L'organisme est chargé de faire respecter les obligations du pays au titre des conventions des Nations Unies sur les changements climatiques, sur la diversité biologique et sur la lutte contre la désertification. Outre la création de deux comités multi-institutions s'occupant du problème du réchauffement global, les Palaos ont organisé plusieurs ateliers de travail auxquels ont participé différentes parties concernées, sur les questions énergétiques, l'utilisation et la dégradation des sols, la préservation du milieu marin, la prolifération des algues, le tourisme durable et les moyens d'atténuer la sécheresse. Les Palaos ont également prévu d'organiser leur premier atelier de travail en vue de répertorier les phénomènes à l'origine de l'effet de serre en juin 2001 ainsi qu'un deuxième atelier de travail destiné à évaluer les importations de substances nocives pour l'ozone dans le pays.

E. Ressources des zones côtières et marines

45. Dans ce domaine, le bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes a entrepris une évaluation intégrée des zones marines et côtières des Caraïbes en coopération avec le Centre cubain pour la protection technique et environnementale des baies et des côtes. Le PNUE élabore en outre, par l'intermédiaire du Programme pour l'environnement des Caraïbes, un certain nombre de projets concernant notamment la gestion intégrée des bassins et des zones côtières ainsi que la remise en état des baies polluées. S'agissant des interventions en cas d'urgence et des moyens d'endiguer les dégâts écologiques en cas d'accident ou d'incident lié au transport maritime, le Groupe régional de coordination du PNUE pour les Caraïbes collabore avec les Antilles néerlandaises afin de formaliser des arrangements institutionnels en vue de créer un centre régional de formation et d'information à Curaçao axé sur les interventions en cas de déversement d'hydrocarbures et l'élaboration de plans d'urgence.

F. Ressources en eau

46. Le PNUE est à l'origine d'un projet pilote, parrainé par le Gouvernement suédois et exécuté par la Commission du Pacifique Sud pour les sciences de la terre appliquées, dont l'objectif est de renforcer les moyens qu'ont les femmes de collecter l'eau de pluie. Le projet sera mis en oeuvre dans une zone rurale et

une zone urbaine d'une île du Pacifique et devrait commencer au deuxième semestre 2001.

47. Une des initiatives importantes de l'OMM est la création du Système mondial d'observation des cycles hydrologiques, qui a pour objectif de renforcer les moyens des services hydrologiques nationaux et de promouvoir la coopération internationale en vue de s'attaquer aux problèmes concernant les ressources en eau. Le Système est mis en oeuvre par l'intermédiaire d'une série de projets régionaux. La CESAP a aidé les Maldives dans la planification et les activités stratégiques concernant les ressources en eau, liées à la participation du secteur privé dans l'approvisionnement en eau. Elle a examiné les lois et les règlements en vigueur s'agissant de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement aux Maldives.

G. Transports et communication

48. Dans ce domaine, l'Organisation maritime internationale (OMI) a continué à apporter son aide à la région des Caraïbes, notamment grâce à la mise en oeuvre de projets régionaux en cours concernant les domaines suivants : le droit de la mer national; la mise au point et l'actualisation de plans d'urgence nationaux et régionaux en vue de lutter contre la pollution du milieu marin par les navires; l'assistance à la formation maritime; et la sécurité dans les ports. De futurs projets régionaux concerneront l'administration et la prévention en matière de sécurité maritime et la prévention de la pollution du milieu marin.

49. Dans la région du Pacifique, l'OMI mène actuellement six projets régionaux concernant les interventions en cas de marée noire; la législation nationale et la lutte contre la pollution; le contrôle et la gestion de l'élimination des déchets; l'actualisation du code maritime du Pacifique Sud; la gestion de l'environnement portuaire; et les administrations maritimes.

50. Jusqu'à la fin de 2001, les activités de coopération technique de l'OMI pour la région du Pacifique consisteront surtout à aider les administrations maritimes à s'acquitter de leurs responsabilités en tant qu'États du pavillon et États du port, à renforcer le nouveau code maritime régional et à améliorer la gestion de l'environnement portuaire et des déchets des navires. Deux futurs programmes ont été élaborés et approuvés pour la région en 2002-2003 et ont pour objectif d'améliorer l'administration et la législation en matière de sécurité maritime et d'encourager l'application des conventions internationales et du plan régional de prévention des marées noires. Ces programmes seront mis en oeuvre principalement en fournissant des services consultatifs, en actualisant les législations nationales et en formant les ressortissants des États de la région.

51. L'OACI a poursuivi ses efforts en vue de renforcer les transports aériens et les installations aéroportuaires à l'échelle nationale et locale, en accordant une importance particulière à la protection et à la sécurité de l'environnement ainsi qu'à des solutions de transport novatrices à bon rendement énergétique et peu coûteuses, au Cap-Vert, aux Comores, à la Barbade, aux Bahamas, au Bahreïn, à Nioué et aux Maldives.

52. À l'échelle régionale, l'effort de la CEA dans ce domaine a porté en l'an 2000 sur la libéralisation du transport aérien dans les pays africains, notamment les Seychelles, Maurice et les Comores. Un atelier sous-régional a été organisé sur ce thème en vue d'élaborer un plan d'action et de sensibiliser les États membres et les donateurs bilatéraux sur la question, ainsi que de recueillir leur soutien.

H. Ressources en terres

53. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) s'occupe des questions de dégradation de l'environnement et des terres imputable à la forte pression démographique qui s'exerce sur des ressources rares et à des pratiques agricoles non viables. Les projets du FIDA intègrent des mesures de préservation des ressources naturelles dans des initiatives de développement rural. Le FIDA a élaboré un document stratégique régional à l'intention des pays des Caraïbes orientales et de la Trinité-et-Tobago en vue d'identifier des problèmes communs et des solutions possibles dans la région.

I. Tourisme

54. Dans le domaine du tourisme, le FIDA finance actuellement un programme de formation exécuté par une ONG établie à Sainte-Lucie, qui porte sur les ressources naturelles et l'écotourisme à la Dominique, à Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines. Le programme, qui a été lancé en 2000, vise à répertorier les formes de développement du tourisme à

l'échelle des collectivités qui contribuent au développement rural et à recenser les moyens de promouvoir une réelle participation des collectivités à la mise au point et à la gestion de projets touristiques à l'appui du développement rural. Parmi les activités entreprises dans le cadre de ce projet, on peut notamment citer l'organisation d'un atelier régional de formation portant sur le tourisme à l'échelle des collectivités et d'un séminaire régional sur les politiques à suivre en vue d'intégrer le tourisme dans les politiques de développement rural. Le PNUE a, entre autres activités, organisé conjointement avec l'Organisation mondiale du tourisme, à Sanya (Chine), en décembre 2000, une Conférence internationale sur le tourisme viable dans les îles de la région de l'Asie et du Pacifique. Les participants à cette conférence ont souligné qu'il fallait intégrer la planification des activités touristiques dans le développement national et les plans de gestion des ressources à l'échelle du pays, et ont mis en relief le rôle joué par les différents acteurs qui devaient collaborer entre eux. Ils ont également fait valoir qu'il importait de planifier et de gérer les activités touristiques dans les sites naturels et culturels fragiles, et ont souligné la nécessité d'une utilisation responsable des ressources naturelles dans le cadre des activités touristiques et l'importance de la formation professionnelle, de la mise en place de capacités, et des programmes de recherche.

55. En prévision de l'Année internationale de l'écotourisme proclamée par l'Organisation des Nations Unies, qui sera célébrée en 2002, l'Organisation mondiale du tourisme organise une série de conférences préparatoires régionales. Dans ce contexte, une conférence formellement consacrée à l'examen de la question du développement durable et de la gestion de l'écotourisme dans les petits États insulaires en développement et d'autres îles sera organisée aux Seychelles en décembre 2001. Deux autres conférences consacrées à l'écotourisme ont été planifiées pour la région de l'Asie et du Pacifique et auront respectivement lieu aux Maldives et aux Fidji. De plus, l'Organisation mondiale du tourisme a organisé à Capri (Italie) en 2000 un séminaire sur le tourisme viable et la compétitivité des petites îles de la Méditerranée. Les participants au séminaire sont notamment convenus que le choix d'une approche viable du tourisme dans les îles de la Méditerranée nécessitait un encadrement institutionnel, une coordination avec le secteur privé, une participation de la société et un appui technique spécialisé, et ont ajouté que pour renforcer la compétitivité entre les îles de la région, il importait avant tout d'axer les stratégies adoptées en matière de tourisme sur les atouts, les particularités et le potentiel de chaque île et d'intégrer un choix diversifié de services et d'attractions touristiques.

J. Ressources énergétiques

56. Comme par le passé, le Département des affaires économiques et sociales a exécuté divers projets dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans un grand nombre de petits États insulaires en développement et a organisé en janvier 2001, à Chypre, en coopération avec l'Alliance des petits États insulaires, un atelier en vue d'examiner les questions ayant trait à l'énergie et au développement durable, ainsi que de discuter des perspectives régionales et des idées de projet. L'ONUDI a fourni une assistance aux petits États insulaires en développement dans le domaine de la recherche sur les sources d'énergie renouvelables, de leur mise en valeur et de leur utilisation et afin de promouvoir les technologies efficaces existantes. De plus, en juillet 2001, le Bureau du PNUD de Trinité-et-Tobago entend apporter une aide à 16 pays de la CARICOM pour la mise en oeuvre d'un projet régional du Fonds pour l'environnement mondial portant sur la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables qui devrait en principe déboucher sur un projet complet du Fonds portant sur l'efficacité énergétique et la conversion à des sources d'énergie renouvelables.

57. Au niveau régional, l'OEA a fourni un appui technique aux îles des Caraïbes pour le lancement d'initiatives portant sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. La Conférence interaméricaine sur les sources d'énergie renouvelables, tenue à Washington en décembre 2000, a donné l'occasion aux principaux décideurs dans ce domaine de mettre en commun les meilleures pratiques et de tirer des enseignements de l'expérience acquise par leurs pairs ainsi que d'étendre le réseau des représentants du secteur énergétique unis par l'initiative de la conférence, qui se développe actuellement.

58. À l'échelon national, le Gouvernement fidjien a indiqué qu'il avait entrepris divers projets portant en particulier sur les énergies renouvelables et la conservation de l'énergie, dont un projet de biocombustible financé par le secrétariat du Forum du Pacifique Sud, qui démarrera à la fin de 2001 et qui vise principalement à électrifier un village.

VI. Préparatifs en vue du Sommet mondial pour le développement durable

59. En décembre 2000, l'Assemblée générale a décidé d'organiser un sommet en vue de redonner vigueur à l'engagement mondial en faveur du développement durable pris il y a 10 ans, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Le Sommet mondial pour le développement durable se tiendra à Johannesburg en juin 2002. Il vise avant tout à renouveler, au niveau politique le plus élevé, l'engagement mondial en faveur du développement durable. L'Assemblée générale a souligné que les activités préparatoires et le Sommet lui-même donneraient à tous les acteurs concernés l'occasion d'apporter une contribution active. La Commission du développement durable assume les fonctions de comité préparatoire pour le Sommet. Un comité directeur de haut niveau présidé par le Secrétaire général adjoint et réunissant les responsables du Département des affaires économiques et sociales, du PNUE, du PNUD et du Département de l'information, a été mis en place. La plupart des organismes des Nations Unies assumant la responsabilité de projets qui portent sur les questions traitées dans Action 21, ceux-ci joueront un rôle actif dans le cadre des préparatifs du Sommet. Le PNUE et le PNUD oeuvreront en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales pour faciliter l'organisation de réunions préparatoires régionales et les préparatifs entrepris au niveau national. Le Département a prévu la tenue d'une réunion préparatoire interrégionale sur les petits États insulaires en développement en 2002.

60. Dans la perspective du Sommet, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le PNUE ont officiellement conclu un accord prévoyant l'organisation de réunions préparatoires aux niveaux régional et sous-régional. La réunion préparatoire pour la sous-région des Caraïbes devait se tenir à La Havane les 28 et 29 juin 2001 et son équivalent pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes devrait se tenir à Rio de Janeiro en octobre 2001. En guise de contribution à la réunion sous-régionale et aux préparatifs du Sommet, le siège de la Commission économique pour la sous-région des Caraïbes présentera un document détaillé portant notamment sur les progrès réalisés pour chaque pays à l'échelle de la sous-région des Caraïbes dans la mise en oeuvre du Programme d'action.

61. Afin d'aider les pays des Caraïbes à se préparer et à dégager un consensus en prévision des réunions internationales et du Sommet mondial pour le développement durable, le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du PNUE a apporté un appui financier important à une réunion des ministres du Forum des Caraïbes organisée par le secrétariat de la CARICOM au Belize en janvier 2001. Le Bureau du PNUD à la Trinité-et-Tobago joue un rôle actif, en collaboration avec le Réseau pour un développement économique durable dans les Caraïbes, pour analyser la question de la durabilité dans la région dans la perspective du Sommet.

62. Le Conseil des organisations régionales du Pacifique a organisé un atelier à Apia (Samoa), en juin 2001, dans le cadre des préparatifs régionaux du Sommet. Les pays ont échangé leurs points de vue sur les activités entreprises et ont discuté des capacités dont ils devaient se doter pour pouvoir participer activement au Sommet.

63. À l'échelon national, Bahreïn a mis en place un comité de suivi de la mise en oeuvre d'Action 21, en tenant compte du Programme d'action. Ce comité, qui est composé de représentants des organismes gouvernementaux concernés, procède actuellement à une évaluation et un examen à l'échelle nationale des progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21. Il devrait en outre élaborer un cadre général pour les plans d'action nationaux. Qui plus est, Bahreïn mène actuellement des travaux préparatoires en vue de l'élaboration d'une stratégie et de plans d'action nationaux relatifs à l'environnement.

VII. Conclusions

64. Les rapports qui ont été reçus indiquent que les organismes des Nations Unies ont continué, dans le cadre de leur mandat, à traiter des problèmes liés à la mise en oeuvre du Programme d'action. Divers organes des Nations Unies ont entrepris d'aider les petits États insulaires en développement à faire face à la mondialisation et à la libéralisation des échanges commerciaux, en particulier dans le cadre des négociations menées au sein de l'OMC, mais il ressort du bilan général des activités menées dans le domaine des techniques de l'information et de la communication que cette question prioritaire n'a pas reçu l'attention voulue. Bien que SIDSNet continue d'être généralement considéré comme une activité du système des Nations Unies qui

contribue à la mise en oeuvre du Programme d'action, il n'a pas bénéficié d'un financement suffisant et manque cruellement de moyens. Les contributions de l'Allemagne, de l'Italie et de la Norvège n'ont permis d'assurer le financement de ses activités que jusqu'à juin 2001.

65. La question de la vulnérabilité est traitée par plusieurs organes des Nations Unies et organisations intergouvernementales. La CNUCED, la Commission du Pacifique Sud pour les sciences de la terre appliquées et l'Équipe de travail mixte sur les petits États de la Banque mondiale et du secrétariat du Commonwealth ont réalisé d'importants travaux de recherche. Il est néanmoins manifeste que leurs travaux n'ont pas encore atteint le stade où il serait possible de décider définitivement de l'application d'un ou de plusieurs indices de vulnérabilité. Même si le Comité des politiques de développement a été informé au cours de ses débats des progrès jusqu'ici réalisés en vue de mettre au point des indices de vulnérabilité économique et environnementale, il serait pour le moins prématuré, compte tenu du manque de données disponibles pour tous les pays et en particulier pour tous les petits États insulaires en développement, de se prononcer de manière définitive en faveur d'une méthode donnée.

66. Une quantité d'informations limitée a été reçue des organes intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux ne relevant pas du système des Nations Unies et de sources nationales. En fait, pour que l'on puisse évaluer de manière précise les activités entreprises à divers niveaux, il importera que les pouvoirs publics des petits États insulaires en développement réalisent, avec l'aide de leurs partenaires, une étude d'impact de toutes les mesures prises à l'échelle nationale, ce qui pourrait également inciter d'autres pays et régions à suivre leur exemple.

Annexe

Liste des organes, organisations et gouvernements ayant répondu à la demande faite en vue de recevoir des contributions au présent rapport

Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Programme des Nations Unies pour le développement

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Fonds international de développement agricole

Organisation météorologique mondiale

Organisation mondiale du tourisme

Organisation de l'aviation civile internationale

Organisation maritime internationale

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Commission économique pour l'Afrique

Fonds pour l'environnement mondial

Alliance des petits États insulaires

Projet de planification régionale caraïbe en vue de l'adaptation aux changements climatiques planétaires

Commission du Pacifique Sud pour les sciences de la terre appliquées

Organisation des États américains

Secrétariat du Forum du Pacifique Sud

Convention sur la diversité biologique

Australie

Bahamas

Bahreïn

Canada

Danemark

Fidji

Palaos